

Flexibilité territoriale

easyPROTECT-Accidents est valable dans toute l'Europe et même dans le monde entier à l'occasion de séjours qui ne dépassent pas une durée de trois mois.



Comment définir les sommes assurées?

Pour bien s'assurer contre les accidents, il est important de définir les sommes assurées pour les risques «Décès» et «Invalidité Permanente Totale» de façon appropriée. En pratique, la somme assurée en cas de décès devrait correspondre à un revenu de 12 mois au moins. La somme assurée en invalidité permanente totale devrait être le triple du capital «Décès».

En effet, les charges en cas d'invalidité permanente totale sont beaucoup plus lourdes: rééducation, traitements spéciaux, réorganisation professionnelle avec des formations spécifiques, nouvel aménagement de l'habitation.

easyPROTECT, un seul contrat pour une multitude de garanties!

Le concept easyPROTECT vous permet de regrouper vos assurances auto, habitation et responsabilité civile privée dans un seul contrat et de profiter du paiement mensuel sans frais. Parlez-en à votre agent!

www.lalux.lu

easyPROTECT - Accidents

Contactez-nous en cas de questions.

49/2277 - 10/2012

LA LUXEMBOURGEOISE

Société Anonyme d'Assurances
9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange
Tél.: 4761-1
Fax: 4761-300
groupeLL@lalux.lu

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE

Société Anonyme d'Assurances
9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange
Tél.: 4761-1
Fax: 4761-545
groupeLL@lalux.lu

BUREAU RÉGIONAL

5, avenue Salentiny
L-9080 Ettelbrück
Tél.: 4761-1
Fax: 81 85 18

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE.

lalux^{LU}
meng Versicherung

lalux^{LU}
ASSURANCES



easyPROTECT - Accidents

Un accident ne vient
jamais tout seul



Trop souvent vous sous-estimez les risques auxquels vous vous exposez. Un accident peut avoir de graves conséquences sur votre vie privée et votre activité professionnelle: handicap permanent, rééducation pénible, arrêt de toute activité professionnelle, adaptation de l'habitat, chute du niveau de vie de la famille.

easyPROTECT-Accidents

Un accident ne vient jamais tout seul!

Vous êtes sportif : vélo, ski, jogging et foot sont vos activités préférées?

Vous êtes un as du bricolage: rénover votre habitation ne vous fait pas peur?

Vous aimez l'aventure: les voyages au bout du monde vous émerveillent?

L'assurance Accidents, une facette du concept easyPROTECT, vous offre une protection 24 heures sur 24 contre les aléas que vous encourez dans votre vie privée et dans l'exercice de votre profession.

Nos principales prestations en un clin d'œil :

- ✓ indemnité en cas d'**invalidité permanente**,
- ✓ allocation quotidienne en cas d'**incapacité de travail temporaire** jusqu'au jour de la guérison,
- ✓ contribution financière en cas d'**hospitalisation** du premier jour jusqu'à la sortie de l'hôpital,
- ✓ paiement d'un capital au bénéficiaire en cas de **décès**,
- ✓ prise en charge des **frais médicaux** jusqu'à maximum deux ans.

Les frais médicaux s'étendent aux :

- frais de médecin et d'hospitalisation,
- frais pharmaceutiques et frais de soins paramédicaux,
- frais de prothèses endommagées par l'accident ou devenues nécessaires à la suite de celui-ci,
- frais de transport du lieu de l'accident à l'établissement hospitalier compétent le plus proche.



En toute circonstance, vous êtes couvert en tant que :

- ✓ piéton,
- ✓ conducteur de véhicules automoteurs,
- ✓ usager de motocycles légers,
- ✓ sportif non-professionnel,
- ✓ passagers de tous moyens de transport habituel.

lalux⁺
ASSURANCES